

3165

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

3170

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Monsieur!

M. BERNARD LEFEBVRE :

3175

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

3180

Alors quand vous voulez commencer.

M. BERNARD LEFEBVRE :

3185

Très bien, merci. Je me présente, Bernard Lefebvre, je suis ingénieur de la firme CDGU. J'ai obtenu un mandat il y a quelques années pour tout le volet ingénierie dans le secteur Pierrefonds-Ouest, plus particulièrement pour faire une étude sur la gestion des eaux pluviales. Mon mandat couvrait deux secteurs. En fait, j'ai eu deux clients, je les ai identifiés ici : il y a Développement Grilli inc. et H.P.F. Co. inc. de qui j'ai obtenu mandat pour préparer l'ensemble des plans directeurs du projet, dont particulièrement la gestion des eaux pluviales sur laquelle j'aimerais débattre.

3190

LA PRÉSIDENTE :

Présenter.

3195

M. BERNARD LEFEBVRE :

... présenter aujourd'hui.

3200 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y, on vous écoute.

M. BERNARD LEFEBVRE :

3205

Donc ma présentation, j'ai un petit ordre du jour en cinq points finalement. Je vais présenter le projet dans un premier temps. Après ça, je vais expliquer très brièvement les concepts qui ont été retenus pour la gestion des eaux pluviales et je vais m'attarder après ça à trois éléments sensibles du projet, soient le marais Lauzon, le marais 90 et le ruisseau A.

3210

Donc ici j'ai une carte du secteur Pierrefonds-Ouest. Juste pour vous expliquer, nous, notre mandat concernait vraiment l'extrémité est du secteur. Donc ici, il y a tout le secteur qui appartient à Développement Grilli qui représente à peu près... qui représente 117 hectares et l'extrémité ouest complètement qui appartient à HPF Co. inc. où là il y a environ 26 hectares, pour un total de 143 hectares pour tout ce secteur-là du projet.

3215

Ce que vous voyez ici, c'est...- Peut-être juste avant d'aller trop loin, au départ, lorsqu'on a obtenu notre mandat, on nous avait donné, la Ville de Montréal nous avait donné les grandes orientations de mise en valeur qui devaient être respectées pour le projet qui étaient en fait d'assurer le pérennité des milieux naturels, valoriser le plein potentiel paysager du secteur et assurer la gestion écologique des eaux pluviales, d'où notre intervention. Notre mandat s'est appuyé au niveau des critères de conception sur une étude qui avait été faite par CIMA+ en 2008 qui venait établir les critères à respecter pour préserver le marais Lauzon, le marais 90, le ruisseau A.

3220

3225

Donc on a utilisé les données de cette étude-là pour approfondir notre conception. Tout ça nous a amenés à intégrer et à appliquer toutes les nouvelles pratiques, ce qu'on appelle les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales, communément appelées les PGO, qu'on a essayé d'intégrer au maximum dans le projet.

3230

Donc si on regarde le projet. Tout le secteur se divise en cinq sous-bassins versants que vous retrouvez ici avec cinq exutoires différents. Je m'excuse, parce qu'on a un tout petit bassin qui se situe à l'extrémité nord du projet, qui appartient également à Grilli, qui a été traité dans notre étude mais, bref, il y a un grand bassin ici qui dirige les eaux vers la rivière des Prairies au nord, un autre bassin ici qui dirige l'ensemble des eaux vers le ruisseau A, qui lui s'en va plus loin se jeter dans le ruisseau de l'Anse-à-l'Orme. On a une petite portion ici qui se dirige directement dans le ruisseau de l'Anse-à-l'Orme et finalement, une autre portion ici qui s'en va vers le ruisseau Lauzon, qui est un peu plus à l'ouest du projet. Donc c'est les une, deux, trois, quatre, cinq, six grands sous-bassins de notre projet.

3235

3240

Chacun des bassins ou chacun des exutoires avaient des critères de rétention différents. Donc on a dû limiter la quantité d'eau qu'on envoyait dans chacun de ces milieux-là. Entre autres, on a été imposé à 6 litres/seconde à l'hectare pour ce qui est du marais Lauzon, également à 6 litres/seconde à l'hectare pour le ruisseau A et la même chose pour le marais 90. Par contre, pour le bassin de la Rivière des Prairies, il faut comprendre que comme on se rejette à un plus grand cours d'eau, les critères étaient moins sévères, donc on s'est limité à une pluie de l'équivalent d'une récurrence 1/10 ans.

3245

Notre secteur, contrairement – en tout cas, vous allez probablement avoir des présentations pour les secteurs plus à l'est – caractéristique du secteur vraiment de l'extrémité ouest, c'est que c'est très plat. Donc au niveau de la conception, ça a amené un certain défi, défi de topographie où on était limité par les remblais qu'on pouvait faire, par les profondeurs d'excavation et aussi la faible profondeur des exutoires sur lesquels on se raccordait, donc tant le ruisseau A que les différents marais. Étant peu profonds, ça a amené une conception qui est différente du secteur est, si jamais quelqu'un s'amuse à comparer les deux concepts, c'est ce qui explique les grandes différences entre les deux concepts.

3250

3255

3260 Peut-être juste une petite précision aussi. On est près de la Rivière des Prairies, tout le monde a connu, a un peu vu ce qui s'est passé dernièrement avec les débordements qu'on a connus. Peut-être juste pour vous situer, la cote centenaire de la Rivière des Prairies à cet endroit-là est à l'élévation 24.4. Je ne sais pas jusqu'à quelle élévation ça a monté mais on a dépassé un peu la cote centenaire, mais tout le secteur qui est ici, nous on se situe – les élévations du projet se situent entre 26 et 27. Donc on est là 1.5 mètre environ plus haut que la cote de crue centenaire pour tout le projet. Donc c'est ça, les bassins versants.

3265 Après ça ici, on a identifié des bassins plus particuliers pour le marais Lauzon, le marais 90 et le ruisseau A. Je vais y revenir un peu plus loin parce que ces secteurs-là, on a essayé d'augmenter la part en eau vers ces milieux-là. Donc il y a eu des bassins versants un peu plus précis qui ont été définis pour chacun de ces éléments-là, mais je vais revenir un peu plus loin.

3270 Rapidement, c'est peut-être un peu technique, mais juste expliquer que les eaux du projet, c'est vraiment une coupe... on voit un peu le profil de la rue, les tuyaux qui sont en profondeur, les puisards de chaque côté de la rue. Ce qu'on veut venir expliquer ici, c'est que le réseau fonctionne avec ce qu'on appelle un réseau mineur et un réseau majeur et un troisième réseau qui amène des eaux vers les milieux naturels. Donc les petites pluies, toutes les premières pluies dans les secteurs près des milieux sensibles, les eaux sont dirigées vers les milieux naturels pour assurer un apport en eau. Ces eaux-là sont traitées évidemment avant d'être dirigées vers ces milieux-là mais toutes les petites pluies sont captées dans un premier temps pour alimenter les milieux naturels.

3280 Après ça, lorsque l'intensité de la pluie augmente, là il y a un réseau mineur, soit un réseau de conduites comme on est habitué de le voir qui lui va acheminer les eaux vers des bassins de rétention, vers les exutoires. Et finalement quand les événements sont plus sévères lorsque la pluie – si on connaît des pluies torrentielles en été et autres – bien là, c'est le réseau majeur qui entre en opération et là, c'est à ce moment-là où les eaux peuvent circuler le long des bordures de rue pour être acheminées vers des bassins de rétention.

3285

Tout ça fait en sorte qu'on s'est assuré de protéger tous les bâtiments d'un débordement des réseaux. Donc d'où le concept de réseaux mineur, majeur.

3290 Après ça, pour ce qui est de la gestion qualitative, comme je le disais plus tôt, on a intégré des concepts de PGO au projet. Donc concept de PGO pour la gestion de la qualité des eaux qui combine des réseaux de noues, de biorétention et également des séparateurs hydrodynamiques qui ont été mis un peu partout sur le projet.

3295 Si je reviens dans ma première acétate, donc on peut voir en vert tous les bassins de rétention, les réseaux de noues qui ont été proposés dans l'ensemble du projet. Donc on a vraiment maximisé tous les endroits où c'était possible, où évidemment il n'y avait pas de conflit avec les entrées charretières ou certains des bâtiments. Donc les concepts de noues et de cellules de biorétention ont été incorporés. Donc c'est-à-dire que toutes les petites pluies, toutes
3300 les pluies qui représentent environ 90 % des événements, les pluies qui tombent sur la chaussée sont dirigées vers des cellules où on retrouve de la plantation, de la végétation, pour favoriser, un, l'évapotranspiration, l'infiltration de ces eaux-là dans le sol, essayer de les récupérer plutôt que de les envoyer bêtement vers une canalisation et vers les réseaux.

3305 Donc vous avez un exemple ici - peut-être si je vais un petit peu plus loin, ça c'est des dessins qui sont un peu techniques – mais, bon, on a des photos ici où on voit des cellules de biorétention en bordure de chaussée. Donc ce qui arrive, c'est que l'eau qui circule le long de la chaussée lorsqu'il y a une pluie est acheminée vers ces cellules-là pour venir irriguer les plantes et s'infiltrer dans le sol. Dans la photo de droite, on a un exemple de noue. Une noue, c'est
3310 comme un genre de mini fossé qui permet de véhiculer les eaux de ruissellement et de les infiltrer également aussi pour recharger la nappe phréatique, assurer une qualité de ces eaux-là. Tout ça avec l'objectif d'enlever 80 % des matières en suspension et 40 % du phosphore pour les eaux pluviales avant qu'elles soient rejetées vers l'environnement.

3315 Pour tous les sous-bassins que j'ai montrés précédemment, donc le sous-bassin du
marais Lauzon, du 90, du ruisseau A, du ruisseau Lauzon, à l'exception du sous-bassin de la
rivière des Prairies où là c'est un objectif d'enlèvement de 60 % des matières en suspension qui
a été fixé, évidemment parce que la Rivière des Prairies est quand même un cours d'eau plus
3320 majeur, moins sensible que les autres, mais partout sur le projet, il y a des équipements de
gestion optimale des eaux pluviales qui ont été installés, qui permettent d'assurer la qualité des
eaux.

Il y a également, on va retrouver sur le projet plusieurs bassins secs comme le montre la
photo de gauche et un bassin à retenue permanente. Donc si je reviens sur ma première figure,
3325 ici on retrouve juste en amont du ruisseau A un bassin à retenue permanente, donc c'est un
bassin où il y a tout le temps de l'eau en permanence. Ce bassin-là permet d'assurer la qualité
d'une bonne partie de tout le secteur parce qu'un bassin à retenue permanente enlève à lui seul
80 % des matières en suspension. On avait un secteur dans un parc ici où ce type de bassin
s'apprêtait, donc c'est ce qui a été prévu.

3330 Et un peu partout ailleurs sur le projet, on peut voir les petits carrés verts – le plan est
quand même à grande échelle – mais vous pouvez remarquer des petits carrés verts, c'est des
bassins secs comme on retrouve sur la photo qui est ici, qui peuvent être utilisés. On voit ici, il y a
un parc d'aménagé, c'est un bassin qui permet de tamponner les eaux lors des gros, gros
3335 événements. Donc si vraiment il y a des pluies avec des fortes récurrences, bien ces petits
bassins-là permettent d'accumuler temporairement de l'eau et éviter que les résidences soient
inondées. Donc il y en a, comme je vous dis, une dizaine peut-être de répartis sur l'ensemble du
projet, plus le bassin à retenue permanente qui lui sert également à la rétention des eaux
pluviales mais également à la qualité des eaux qui sont rejetées vers l'environnement.

3340 Comme je disais plus tôt, je vais juste rapidement vous expliquer les concepts
particuliers pour les marais Lauzon, 90 et le ruisseau A. Donc ici on voit un extrait où on voit le
marais Lauzon.

3345 Le marais Lauzon, ce qu'il faut retenir, c'est qu'il avait été identifié qu'il fallait assurer un apport
d'eau à ce marais-là et même améliorer son apport d'eau parce qu'il a été convenu
qu'actuellement il était assez pauvre. Donc une superficie de 14.5 hectares a été identifiée d'eau
qui devait être amenée directement vers le marais Lauzon. Donc c'est ce qu'on retrouve ici. Vous
voyez le trait en bleu? C'est un peu les limites du bassin versant des eaux qui vont être
3350 acheminées directement au marais Lauzon lors des événements les plus petits, c'est 90 % des
événements, donc tous les petits événements, les eaux sont dirigées vers le marais Lauzon pour
en assurer la pérennité.

3355 Le point jaune qu'on voit ici, c'est un séparateur hydrodynamique. Il y a quand même un
système de noues qui recueille les eaux pour assurer la qualité avant de les rejeter vers le
marais Lauzon, mais en plus, on y a ajouté un séparateur hydrodynamique qui est un
équipement un peu plus mécanique, en béton, qui va encore assurer davantage la qualité des
eaux qui vont être rejetées vers le marais Lauzon en retenant les sédiments et surtout les huiles
et graisses qui pourraient être déversées par accident ou par les véhicules qui... Parce qu'il faut
3360 comprendre que le secteur va être quand même urbanisé, donc on évite tout déversement
d'huile vers le marais Lauzon. Donc marais Lauzon, une superficie de 14.5 hectares qui va être
directement drainé pour en assurer la pérennité.

3365 Il a été aussi question – on en traite dans le rapport – c'est qu'en période d'étiage,
évidemment on ne peut pas, s'il ne pleut pas pendant deux semaines, le bassin étant petit, il est
clair qu'on ne peut pas assurer un apport pendant la période d'étiage. Ça fait qu'il y a différents
scénarios qui ont été étudiés. Celui qui a été retenu, c'est de mettre un puits artésien qui va
assurer un minimum de 25 litres/minutes d'apport en eau au marais Lauzon en période d'étiage,
au besoin. Donc c'est la technique qui a été déterminée pour assurer la pérennité du marais en
3370 période d'étiage. Ça, c'est pour le marais Lauzon.

Maintenant, pour le marais 90 qu'on voit ici un peu explosé, vous voyez le marais 90, on
voit le développement qui se fait autour. Le marais 90, il avait été convenu qu'il fallait y apporter

3375 une superficie équivalente à 8 hectares avec un pourcentage imperméable de 35 % pour en assurer la pérennité. Il faut comprendre que le marais 90 est à cheval entre notre projet – si je reviens à la première, on le voit ici – donc il est en partie sur le projet voisin à l'est où est le Développement de l'Équerre, une petite partie se trouve sur notre projet.

3380 On voit le sous-bassin en rose ici que vous avez vu tantôt un peu plus explosé. Tout pour notre part, c'est l'équivalent de 3.16 hectares qui vont être dirigés vers le marais 90 et il va y avoir un apport de 7 hectares du bassin du projet voisin, pour un total de 10 hectares, donc 2 hectares au-delà de ce qui avait été identifié de nécessaire pour assurer la pérennité du marais 90. Si je reviens où j'étais tantôt...

3385 Comme pour le marais 90, on a prévu l'ajout d'un séparateur hydrodynamique avec un système de noues pour assurer la qualité des eaux qui vont être dirigées vers le marais 90 et également en période d'étiage, un puits va être ajouté pour s'assurer qu'il y ait un apport d'eau continu au marais 90.

3390 Finalement, l'autre élément sensible dans notre projet, c'est le ruisseau A. Donc le ruisseau A qui est au nord du site, qui traverse d'est en ouest notre projet. Donc il a été également demandé d'assurer la viabilité du ruisseau A, malgré l'urbanisation. Donc vous voyez en rose ici le sous-bassin qui va être drainé directement vers le ruisseau A – si je reviens à ma dernière acetate – donc ce que vous voyiez tantôt en rose d'explosé, vous voyez ici en jaune, il y a un peu un teint un peu rougeâtre, rouille. Donc ce qui est de couleur rouille va être drainé directement dans le ruisseau A et, ce qui est en jaune, c'est ce qui n'est pas capté par les puisards. Le filet d'eau qui s'échappe le long de la bordure, qui ne sera pas capté par les puisards, va être amené également vers le ruisseau A.

3400 Il a été défini pour le ruisseau A, c'est ça, donc il y a 7.7 hectares qui a été identifié, qui va être drainé directement vers le ruisseau pour assurer sa pérennité, assurer un débit en continu et il y a comme un bonus qui est en jaune, qui a été ajouté, l'équivalent de 10 hectares pour bonifier davantage l'apport en eau au ruisseau A.

3405

Donc vous voyez ici. Puis encore une fois, il y a un système de noues avec séparateur hydrodynamique qui va être installé pour assurer que les eaux qui vont être dirigées vers le ruisseau A soient captées et traitées avant d'être acheminées vers le ruisseau.

3410 Ça fait le tour rapidement de la présentation pour ce qui est de la gestion des eaux pluviales du secteur dont le mandat nous a été confié. - Essayer de condenser ça en dix minutes, c'est assez technique mais...

LA PRÉSIDENTE :

3415

Non, c'est bien.

M. BERNARD LEFEBVRE :

3420

Je ne sais pas si vous avez des questions?

LA PRÉSIDENTE :

3425

Oui. Oui, on a des questions.

M. BERNARD LEFEBVRE :

Allez-y.

3430

LA PRÉSIDENTE :

3435

Juste peut-être, de façon générale, à la page 23 de votre mémoire – c'est peut-être plus loin pour vous – mais vous avez, je ne sais pas si c'est un chapitre ou un sous-chapitre sur les contraintes et les particularités du projet, où vous dites entre autres qu'il y a une combinaison de facteurs qui rendent difficile le développement.

M. BERNARD LEFEBVRE :

Oui.

3440

LA PRÉSIDENTE :

Que ça prenait un recours au remblai excessif, une multiplication de bassins de rétention de type majeur et au pompage. Pourriez-vous élaborer un petit peu plus là-dessus?

3445

M. BERNARD LEFEBVRE :

Comme je disais d'entrée de jeu, c'est que le secteur est assez plat, puis évidemment pour diriger les eaux, ça prend un minimum de pente soit dans les rues ou dans les canalisations pour être capable de diriger les eaux. Ça fait que quand le terrain est plat, si on ne fait pas de remblai puis on commence à un certain point, puis on descend, on descend avec une pente, bien ce qui arrive, c'est qu'à l'extrémité de notre projet, on va être très, très profond.

3450

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3455

M. BERNARD LEFEBVRE :

Vous comprenez. Donc il faut trouver des façons, puis on peut y arriver en augmentant le remblai au point haut pour se donner de la chance mais on est limité dans ce qu'on peut mettre comme remblai sur le terrain. Ici, on s'est limité maximum, je crois, à un mètre aux pires endroits.

3460

Donc c'est un peu le défi auquel on a fait face, puis pour y arriver, comme je vous dis, on a utilisé le pompage à certains endroits, on a dû multiplier les bassins de rétention pour un peu limiter la course des conduites. Moins long on va, moins on a à aller profond. Donc c'est pour ça

3465

qu'on a utilisé une combinaison de plusieurs bassins de rétention. C'est un peu ce que je veux...
Des fois, la topographie nous aide, si le terrain descend naturellement, c'est plus facile...

3470

LA PRÉSIDENTE :

D'exploiter ça.

3475

M. BERNARD LEFEBVRE :

... d'exploiter, alors que dans ce secteur-là, c'est assez plat.

LA PRÉSIDENTE :

3480

Dans la même section aussi, vous indiquez entre autres que les lotissements projetés, bon... « *Un statut de développement dense qui va occasionner plusieurs entrées de garage, commerces...*

3485

M. BERNARD LEFEBVRE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3490

... *au niveau des noues, puis ça peut être un obstacle à l'application des concepts de noues.* » Qu'est-ce que ça veut dire ça?

M. BERNARD LEFEBVRE :

3495

Si je reviens, bon...

LA PRÉSIDENTE :

3500 Ça, ici, oui.

M. BERNARD LEFEBVRE :

3505 C'est ça. Ça, c'en est une noue.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3510 **M. BERNARD LEFEBVRE :**

Mais imaginez si...

LA PRÉSIDENTE :

3515 Vous avez des entrées.

M. BERNARD LEFEBVRE :

3520 ... vous avez des entrées charretières à tous les 10 mètres, vous comprenez que le concept de noue est difficile à appliquer.

LA PRÉSIDENTE :

3525 Oui.

M. BERNARD LEFEBVRE :

3530 C'est pour ça qu'on est allé plus vers des cellules de biorétention comme on voit à gauche où là on peut se permettre d'interrompre... Le principe est le même, il y a de la végétation qui assure l'évapotranspiration, il y a de l'infiltration qui se fait, mais c'est tous des petits bassins qui ne sont pas interconnectés, où il n'y a pas un écoulement continu qui se fait comme une noue où on voit un peu comme un fossé. On l'a fait dans des secteurs où justement il n'y avait pas d'entrée charretière. Bon, ici on ne voit pas très bien mais voyez-vous la ligne ici en continu?
3535 Probablement c'est que les entrées sont de côté ou des fois quand on longe un parc, quand on pouvait, on le faisait. Sinon, ce qu'on propose, quand c'est possible, quand il n'y a pas trop d'entrées puis on a de l'espace, c'est d'y aller avec des cellules de biorétention.

LA PRÉSIDENTE :

3540 Ça va.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3545 Alors le principe dans le document qui est en discussion, c'est le principe d'aménagement des noues.

M. BERNARD LEFEBVRE :

3550 Oui.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3555 Et quel pourcentage de ces aménagements d'utilisation pour l'eau, quel pourcentage sera des cellules de biorétention et quel pourcentage des noues, approximativement?

M. BERNARD LEFEBVRE :

C'est une bonne question. Il faudrait que je le calcule. Je n'ai pas fait l'exercice.

3560

LA PRÉSIDENTE :

À l'œil?

3565

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Moitié-moitié?

M. BERNARD LEFEBVRE :

3570

Oui, peut-être à l'œil, moitié-moitié. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que pour arriver au 80 % d'enlèvement des sédiments qui est demandé, on y arrive majoritairement sans les noues. En fait, on a voulu bonifier le projet par l'ajout de noues et de cellules de biorétention, mais par exemple pour le bassin qui est en bleu ici, qui est quand même considérable, mais seul le bassin à retenue permanente qu'on voit ici, qui est vraiment à l'aval complètement du projet, qui reçoit les eaux de tout ce secteur-là, à lui seul permet d'enlever 80 % des matières en suspension qui sont demandées.

3575

Par contre, on a quand même ajouté où c'était possible, où physiquement on pouvait le faire, les noues et les cellules de biorétention pour augmenter encore la valeur du projet. Mais dans la plupart des cas, ce n'était pas nécessaire.

3580

Mais je vous dirais moitié-moitié, vite comme ça, mais si vous voulez, je pourrais rapidement faire un calcul plus scientifique puis vous donner la réponse ultérieurement.

3585

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Oui, ça serait utile, merci.

3590 **M. BERNARD LEFEBVRE :**

Parfait.

3595 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Alors vous avez ajouté une valeur. Vous parlez de valeur esthétique au paysage? Qu'est-ce que vous voulez dire par « valeur »?

3600 **M. BERNARD LEFEBVRE :**

Non, plus une valeur écologique si on veut, dans le sens pour améliorer la qualité des eaux qui sont rejetées vers les milieux, pour favoriser l'infiltration davantage.

3605 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

O.K. Dans un autre sujet, vous parlez à la page 27 de la zone en dépression, que cette zone se trouve en partie un tiers dans la zone d'inondation 1/100 ans de la Rivière des Prairies.

3610 **M. BERNARD LEFEBVRE :**

Une petite portion ici vraiment à l'extrémité nord du projet.

3615 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

O.K., le tiers. Un tiers de quoi, c'est en zone inondable?

M. BERNARD LEFEBVRE :

Excusez-moi. Page 27 vous me dites?

3620

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Oui.

3625

LA PRÉSIDENTE :

Dernier paragraphe : dans la zone de dépression.

M. BERNARD LEFEBVRE :

3630

Je ne crois pas qu'elle est sur les plans qui accompagnent le rapport. Mais sur les plans grand format, on doit probablement être capable de le voir, mais grosso modo, c'est le secteur qui est ici. Ça fait qu'on parle à peu près un tiers de ce secteur-là ici. En tout cas, ce que je me rappelle, c'est vraiment dans l'extrémité qui est plus près du ruisseau de l'Anse-à-l'Orme. Donc c'est ce secteur-là mais je pourrais le définir. De toute façon, les cartes sont connues, ça fait qu'on pourrait avec précision venir identifier le secteur.

3635

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

C'est ça. Je m'attendais qu'il y aurait une carte ou un plan qui montrerait les zones d'inondation et je n'ai pas pu comprendre. Mais vous avez dit tantôt que - peut-être que je mêle les choses – vous avez parlé de crue, vous avez dit que le terrain que votre mandat touchait n'était pas en bas d'une crue de la Rivière des Prairies. Mais est-ce que ça, c'est la même chose qu'une zone d'inondation?

3645

M. BERNARD LEFEBVRE :

3650 Oui, oui, c'est la même chose. C'est la même chose. Ce que je disais, c'est que l'ensemble... Vous avez raison, il y a une petite section qui, comme vous avez noté ici, qui est affectée, mais pour le reste, il n'y a aucun secteur qui est affecté par la crue de 100 ans.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3655 O.K. Et le remblai – et là aussi c'est difficile à comprendre – mais vous avez mentionné que vous avez limité en profondeur le remblai, le déblai, c'est un mètre.

M. BERNARD LEFEBVRE :

3660 Oui.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3665 Mais ma question est plus horizontale que verticale. Quel pourcentage du site sera soit remblayé ou disons transformé, excavé ou remblayé, peu importe, parce que malheureusement, le format que nous avons pour le plan C, le croquis, ce n'est pas lisible.

M. BERNARD LEFEBVRE :

3670 Donc vous aimeriez l'avoir en pourcentage de...

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

3675 À peu près, encore une fois ça serait bon d'avoir un chiffre, mais pour la discussion, est-ce que c'est la moitié? Est-ce que c'est plus que la moitié qui va être remblayée?

M. BERNARD LEFEBVRE :

Parce qu'évidemment, un projet domiciliaire, nécessairement on parle de transformer le terrain, ça c'est inévitable.

3680

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

C'est ça que je pensais en ayant lu votre rapport, mais vous savez, lorsqu'on lit, nous sommes ici dans la vision où on parle de l'aménagement des noues, on nous montre des photos d'un terrain, de paysage, et on pense que le paysage va être conservé. On va comme planter les maisons. Mais vous êtes en train de me dire que ce n'est pas comme ça qu'on construit des maisons dans un projet domiciliaire. On enlève ce qu'il y a actuellement parce qu'on a besoin de remblayer ou de déblayer ou remblayer, construire les routes et tout ça. Alors le paysage qui existe ne sera plus là.

3685

3690

M. BERNARD LEFEBVRE :

Bien pas dans le secteur urbanisé évidemment, comme je vous dis.

3695

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Oui, c'est ça.

M. BERNARD LEFEBVRE :

3700

C'est sûr qu'il y a des grands secteurs comme le secteur du marais Lauzon qui sont conservés. Il y a certains secteurs où est-ce qu'il y a les parcs en arrière-lot où on est capable de conserver mais nécessairement où...

3705 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Oui, je ne sais pas si vous avez vu ce document.

3710 **LA PRÉSIDENTE :**

Les noues d'origine.

3715 **M. BERNARD LEFEBVRE :**

Non. Les noues d'origine, non, ça va être transformé, c'est clair.

3720 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Merci.

3725 **LA PRÉSIDENTE :**

Moi j'avais une question. À la même page 27 quand vous dites entre autres que les résultats dans presque tout le site montrent la présence d'argile sur une profondeur de 2. mètres, etc., qu'est-ce que ça a comme impact ça?

3730 **M. BERNARD LEFEBVRE :**

Que les sols soient argileux?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3735 **M. BERNARD LEFEBVRE :**

Bien, évidemment, les sols argileux sont moins... sont plus imperméables qu'un sol qui pourrait être sablonneux. Ça fait qu'évidemment, dans tous les concepts de biorétention qui est prévu, on vient ajouter par exemple un drain pour s'assurer que... Parce qu'on ne peut pas juste
3740 penser que l'eau va s'infiltrer nécessairement dans le sol, donc on ajoute au fond du système un drain pour s'assurer qu'une fois que l'eau va avoir percolé, que l'excédent pourra être plus récupéré par le réseau. C'est le genre d'impact que ça a sur la conception.

Évidemment, dans le modèle, on doit tenir compte de la nature des sols. Quand je dis
3745 « dans le modèle », c'est le modèle mathématique qui permet de simuler l'ensemble du comportement hydraulique du projet. Donc évidemment si les sols sont plus perméables ou moins perméables, bien ça vient changer le coefficient d'imperméabilisation. Donc ça change un peu les données, ça change la valeur des débits. Donc il faut en tenir compte également, ça fait que c'est important de connaître la nature des sols.

3750

LA PRÉSIDENTE :

Je pense ça fait le tour. Je vous remercie beaucoup, Monsieur Lefebvre.

3755 **M. BERNARD LEFEBVRE :**

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

3760

Voilà. Alors il me reste à vous remercier tous et toutes. L'assemblée de cet après-midi est terminée. Alors après la séance d'audition, mes collègues et moi, de même que notre analyste, commencerons à analyser l'information reçue, les opinions qui nous ont été
3765 communiquées.